



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 3 février, 2020, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Alain Villemure est absent.

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 34.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 3 février 2020, en ajoutant le point 8.22.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 3 février 2020
3. Adoption des procès-verbaux français de la séance ordinaire du 13 janvier et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020.
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Nomination de la directrice-générale et secrétaire trésorière par intérim
 - 8.3 Désignation d'une personne responsable en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
 - 8.4 Autorisation de signature de la convention collective des pompiers 2019-2023
 - 8.5 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 1
 - 8.6 Renouvellement du contrat du vérificateur Deloitte
 - 8.7 Contrat 2020 pour la gestion documentaire GEDOC
 - 8.8 Offre 2020 pour prévention - Groupe GPI
 - 8.9 Mise à jour de la politique d'aide financière aux jeunes sportifs de la municipalité de Bury
 - 8.10 Don à la Fondation Christian Vachon
 - 8.11 Don à la Cité-école LSL pour l'album des finissants 2019-2020

2020-02-17



No de résolution
ou annotation

- 8.12 Contribution financière à l'Image de Bury
- 8.13 Contribution financière à JEVI Estrie
- 8.14 Persévérance scolaire 2020
- 8.15 Installation de la génératrice — Propane
- 8.16 Rapport annuel 2019 du Service des Incendies de Bury
- 8.17 Autorisation d'achat de radio portatif – Service incendie
- 8.18 Mandat pour l'estimation des coûts pour le projet de la rue Stokes
- 8.19 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018
- 8.20 Rapport annuel d'activités – bibliothèque municipale
- 8.21 Nomination des représentants au comité loisir HSF pour l'année 2020
9. Législation
 - 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-1-2020 « taxation et tarification municipale pour l'année 2020 et les conditions de perception modifiant le règlement 401-2020 »
10. 2^{ème} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 2 mars 2020, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption des procès-verbaux français de la séance ordinaire du 13 janvier et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux français de la séance ordinaire du 13 janvier et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020, soit adoptés tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Entente entre les cadres et la municipalité ont été modifiés ?
- Combien d'heures par jour pour le poste de DG ?
- Est-ce que Louise Brière aura un nouveau contrat ?
- Où sera affichée l'offre d'emploi de la DG ?
- Est-ce que la résolution pour les activités sportives sera modifiée et est-ce que ce sera rétroactif ?
- #64 de la liste des comptes de novembre 2019 – est-ce une erreur de nom ?
- Est-ce que le trop payé en vêtements sera déduit pour 2020 ?
- Pourquoi le plan topographique sur la rue Stokes ?
- Pourquoi la facture d'électricité au golf est si élevée vu que le golf est fermé ?

2020-02-018



No de résolution
ou annotation

5. Dépôt de la correspondance du mois

La secrétaire-trésorière adjointe fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **100 336.48 \$**.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 01-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT le départ de madame Karen Blouin comme directrice générale et secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons pourvoir ce poste par intérim et que madame Louise Brière est présentement secrétaire-trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU QUE madame Louise Brière soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et ce aux mêmes conditions prévues au contrat de la directrice générale, incluant les ajustements salariaux 2020.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2020-02-019

2020-02-020



8.3 Désignation d'une personne responsable en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

ATTENDU QU'IL y a lieu de désigner une personne responsable et de lui déléguer les responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE les procédures d'accès aux documents doivent être appliquées conformément aux recommandations de la Commission d'accès à l'information du Québec (L.R.Q., c. A-2.1, a. 8) ;

ATTENDU QUE des formulaires de demandes d'accès doivent être présentés pour toutes informations et renseignements et que le responsable de l'accès à l'information de la Municipalité à 20 jours plus 10 jours si nécessaire pour répondre ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, comme responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de transmettre la copie de la résolution à la Commission d'accès à l'information du Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Autorisation de signature de la convention collective des pompiers 2019-2023

ATTENDU QUE la convention collective des pompiers volontaires de Bury est échue depuis le 31 décembre 2018;

ATTENDU QU'IL y a lieu de renouveler, après entente entre les parties, la convention collective qui lie le syndicat des pompiers volontaires et la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'autoriser le Maire, monsieur Walter Dougherty, et la Directrice générale par intérim, madame Louise Brière, à signer pour et au nom de la municipalité de Bury, la convention collective 2019-2023 entre le syndicat des pompiers volontaires – CSN et la Municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 1

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des pompiers volontaires ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des pompier volontaires de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 1, portant sur la franchise d'assurance en cas d'accident ;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, madame Louise Brière, à signer ladite entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Renouvellement du contrat du vérificateur Deloitte

ATTENDU QUE, la Municipalité doit procéder à la nomination d'une firme comptable pour la préparation et la vérification des états financiers et le taux global de taxation de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L. soit mandatée pour la vérification des états financiers 2019 et d'effectuer les redditions de comptes des projets subventionnés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Contrat 2020 pour la gestion documentaire GEDOC

ATTENDU QUE la loi sur l'archivage des documents publics oblige les organismes publics à produire et à appliquer un calendrier de conservation de ses documents administratifs actifs, semi-actifs et inactifs conformément aux règles d'application émises par la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) ;

ATTENDU QUE le contrat de service d'archivage est à renouveler pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU de renouveler le contrat de service de gestion de documents avec Système Gedoc inc. pour l'année 2020 au montant de 3 200 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Offre 2020 pour prévention - Groupe GPI

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un préventionniste pour répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie relativement à la gestion de prévention incendie des risques moyens à très élevés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Groupe GPI, une firme spécialisée en prévention et sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

2020-02-024

2020-02-025

2020-02-026



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de la firme Groupe GPI pour effectuer les visites de prévention des risques moyens, élevés et très élevés et l'élaboration de plans d'intervention des risques élevés et très élevés visités et la licence annuelle du logiciel Première Ligne, pour un montant de 9 960 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Mise à jour de la politique d'aide financière aux jeunes sportifs de la municipalité de Bury

2020-02-027

ATTENDU QU'il a lieu de mettre à jour la politique d'aide financière aux jeunes sportifs de la municipalité en abrogeant la résolution numéro 2013-09-120 et en adoptant une nouvelle résolution afin de préciser certains termes suite à l'expérience des dernières années.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury rembourse les frais de participation d'un jeune dans une activité sportive, une fois par an sur présentation de reçu, tant que les critères suivants sont respectés :

- ~ Les frais sont payés à un organisme de l'Estrie ;
- ~ Des reçus officiels sont fournis par le parent ou le gardien du jeune ;
- ~ Le jeune a demeuré dans la Municipalité de Bury pendant au moins 80% de l'année fiscale
- ~ Le remboursement maximum est de 60,00 \$ par jeune par année fiscale ;

QUE le mot « jeune » désigne tout étudiant inscrit à temps plein âgé de 21 ans ou moins.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Don à la Fondation Christian Vachon

2020-02-028

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution pour la journée Natalie Champigny;

ATTENDU QUE les fonds amassés aident à combler les besoins de jeunes élèves de la région en leur fournissant, entre autres un service de repas, des vêtements, du matériel scolaire ainsi que l'inscription à des activités de son choix;

ATTENDU QU'en 2019 cette activité a permis à plusieurs écoles dans notre région de bénéficier de ce programme dont 50 600 \$ a été redistribué.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal contribue un montant de 150 \$ à la Fondation Christian Vachon en guise de participation à la Journée Natalie Champigny.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2020-02-029
No de résolution
ou annotation

8.11 Don à la Cité-école LSL pour l'album des finissants 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution de 60 \$ à la Cité-école Louis-Saint-Laurent en guise de commandite pour le financement de l'album des finissants 2019-2020.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Contribution financière à l'Image de Bury

ATTENDU QUE la municipalité de Bury contribue financièrement à chaque année au journal L'Image de Bury ;

ATTENDU QUE le Journal a transmis une demande de financement pour l'année 2020 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU D'autoriser un montant de 2 500 \$ en guise d'aide financière au journal L'Image de Bury pour l'année 2020.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Contribution financière à JEVI Estrie

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

Et RÉSOLU que la Municipalité de Bury autorise le versement d'une subvention de 50 \$ au Centre de prévention du suicide JEVI Estrie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.14 Persévérance scolaire 2020

ATTENDU QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 14 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore 17,3 % de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (20,0 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles) ;

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

2020-02-030

2020-02-031

2020-02-032



No de résolution
ou annotation

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

ATTENDU QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

ATTENDU QUE le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

ATTENDU QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU QUE le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 17 au 21 février 2020, la 11^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie ;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU de proclamer que les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

D'APPUYER le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

DE faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.15 Installation de la génératrice — Propane

REPORTÉ



2020-02-033
No de résolution
ou annotation

8.16 Rapport annuel 2019 du Service des Incendies de Bury

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU D'ACCEPTER le rapport annuel du Service des incendies,
pour l'année 2019, afin de répondre aux exigences du Schéma de
couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-
François.

ET DE faire parvenir une copie des rapports à la MRC du Haut-Saint-
François.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2020-02-034

8.17 Autorisation d'achat de radio portatif – Service incendie

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'effectuer l'achat de radio portatif pour la
communication avec le service d'incendie en situation d'entraide;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) radios
portatifs de marque Motorola pour la somme de 8 950,00\$, plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2020-02-035

8.18 Mandat pour l'estimation des coûts pour le projet de la rue Stokes

ATTENDU QU'UNE estimation doit être effectuée afin d'estimer les coûts
reliés au projet de la réfection de la rue Stokes ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU de mandater la firme Service EXP inc. pour l'estimation des
coûts reliés au projet de la réfection de la rue Stokes.

D'autoriser un montant budgétaire de 1 500\$, plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2020-02-036

8.19 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU D'ACCEPTER le rapport annuel sur la gestion de l'eau
potable, pour l'année 2018, afin de répondre aux exigences du ministère
des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2020-02-037

8.20 Rapport annuel d'activités – bibliothèque municipale

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU D'accepter le rapport annuel d'activités de la bibliothèque municipale, pour les mois de novembre 2018 à novembre 2019.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.21 Nomination des représentants au comité loisir HSF pour l'année 2020

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU de nommer la conseillère Sabrina Patry-McComb, à titre de déléguée du Conseil pour représenter la municipalité de Bury au sein du Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François. Un bénévole sera nommé à une séance future.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.22 Contribution pour le guide des attraits touristiques du Haut-Saint-François

ATTENDU que le comité Tourisme Haut-Saint-François souhaite maintenir ses actions pour la promotion des attraits et des entreprises touristiques de notre territoire ;

ATTENDU qu'une mise à jour et une réimpression du guide sont nécessaires en prévision de l'été 2020 ;

ATTENDU que le montant demandé est proportionnel à la visibilité que la municipalité obtient dans le Guide des attraits touristiques du HSF ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉE PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le paiement d'une contribution au montant de 500 \$ au « comité *Tourisme Haut-Saint-François* ».

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-1-2020 «taxation et tarification municipale pour l'année 2020 et les conditions de perception modifiant le règlement 401-2020»

La conseillère, Marilyn Matheson, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 401-1-2020 « taxation et tarification municipale pour l'année 2020 et les conditions de perception modifiant le règlement 401-2020 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées concernant :

- 8.2 – Combien Mme Brière aura en taux horaire?
- 8.5 – Pourquoi ne pas l'avoir intégrée à la convention?
- 8.7 – Pourquoi nous n'adhérons pas à un système numérique?
- 8.9 – Afficher sur le site internet?

2020-02-038

2020-02-039



No de résolution
ou annotation

- 8.12 – Pourquoi aussi tôt cette année?
- 8.14 – Qui a fourni le modèle de la résolution?
- 8.9 – Est-ce que les demandes sont rétroactives concernant M.Jacklin?
- L'eau était vraiment noire après les travaux du 31-01-2020, rue McIver.
- Quel jour la journée Nathalie Champigny?
- Appel d'offre camion incendie faite?
- Où sera les visites effectuées par Groupe GPI?
- Est-ce habituel d'avoir une résolution pour les taux (salaires des employés) est-ce un document public?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 35.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 2 mars 2020, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, secrétaire-trésorière par Intérim certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2020-02-019; 2020-02-025; 2020-02-026; 2020-02-028; 2020-02-029; 2020-02-030; 2020-02-031; 2020-02-034; 2020-02-035 et 2020-02-039.

Signé ce 4 février 2020

Louise Brière
Secrétaire-trésorière adjointe

Walter Dougherty, Maire

2020-02-040